

Yotel : les associations obtiennent gain de cause

Le tribunal administratif de Toulon a décidé d'annuler la modification simplifiée n°9 du PLU, permettant d'accroître les constructions sur le terrain du Yotel. Une victoire pour les associations

Le projet de Yotel aurait-il sérieusement du plomb dans l'aile ? Après les conclusions du rapporteur fin décembre, le tribunal administratif de Toulon a quant à lui livré son verdict, mercredi. Verdict venant, comme pressenti, valider les réquisitions du rapporteur. Et tout bonnement annuler la délibération du 23 janvier 2017, « pour laquelle le conseil municipal de Cogolin a approuvé la modification n°9 de son plan local d'urbanisme et la décision du 16 juin 2017 du maire de Cogolin rejetant le recours gracieux de l'association "Sauvons le Yotel" ».

Deux associations, une victoire

Du côté d'Alain Grangeon, président de ladite association, difficile de cacher son sentiment de victoire : « Nous avons appris ça mercredi après-midi, par le biais de notre avocat. On s'y attendait un peu, c'était plutôt logique pour nous mais forcément, c'est une satisfaction. On attendait cette décision. Nous nous réjouissons de ce nouveau succès... et ça nous encourage encore un peu plus dans nos démarches. » Même son de cloche du côté de Francis José-Maria, à la tête de l'association Place publique, association également partie prenante dans cette bataille juridique. « Après deux ans, on y arrive



Les terrains du Yotel, où la mairie compte mener à bien son projet, apparaissent très clairement sur cette photo. Pour les associations Place publique et Sauvons le Yotel, cet espace représente le dernier poumon vert de la commune.

enfin », déclare-t-il, avant de poursuivre : « Cela montre et démontre que notre association fait du bon travail, dans le sens de tous les Cogolinois. Cette décision du tribunal administratif va empêcher le maire de faire des bêtises et de contourner, à sa manière, les règles. » Et autant dire que mercredi soir, le président n'était pas peu fier

d'annoncer la bonne nouvelle aux membres de l'association, entre un verre de cidre et une part de galette.

Maire en colère

Justement, hier, le premier magistrat, Marc-Etienne Lansade, n'était pas très bavard. Plutôt irrité, même. Lassé, apparemment. « Cela ne change strictement rien.

Avec cette modification simplifiée, on aurait pu éviter des toits plats mais bon que voulez-vous, on en aura. » Question sur la possible annulation des quatre permis de construire délivrés, il embraie : « Contrairement à ce que vous pouvez écrire, encore une fois ça ne change rien. Mais rien. Ils restent valables. »

Les motifs de l'annulation

Si les permis de construire ne sont en effet toujours pas annulés, la modification simplifiée, visant à augmenter la possibilité à construire, l'est bien.

Et ce pour trois motifs, comme expliqué dans le jugement du tribunal administratif de Toulon. Francis

José-Maria détaille : « Trois motifs ont été retenus. D'abord le fait que cette modification autorisait significativement l'urbanisation dans un espace identifié par le SCOT comme soumis à une extension limitée. Ensuite, cette modification était de nature à accroître sensiblement le nombre de personnes exposées aux risques inondation liés aux cours d'eau. Et enfin, toujours cette même modification, est de nature à accroître sensiblement le nombre de personnes exposées à l'aléa de submersion marine. Trois critères qui, forcément, ont été repérés par le juge. »

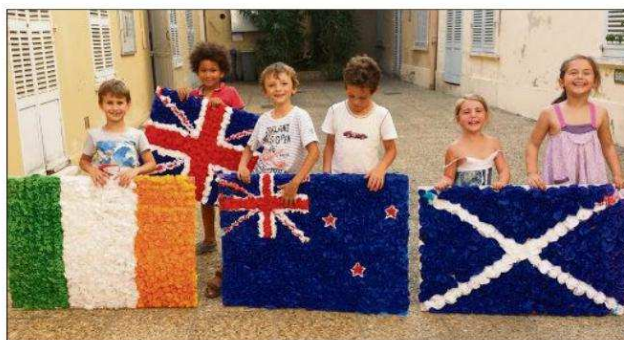
Nouveau rendez-vous

Si pour les associations, cette décision est une première victoire, Alain Grangeon ne perd pas de vue le prochain rendez-vous, « vital pour stopper ce projet démentiel ». Il détaille : « Même si nous espérons que ce jugement va remettre en cause le projet, nous attendons une prochaine audience début février. Cette fois, elle sera consacrée à la décision du 15 décembre 2016 autorisant la cession du terrain à la société COGEDIM... et permettant une urbanisation massive. » Et de se charger de conclure : « Si cette cession est purement annulée, là, on sera plus que sur la bonne voie ! »

FLORIAN DALMASSO

Lang'l'Aise, quand apprendre l'anglais devient une passion

Pour pallier au manque de pratique de l'anglais dans le Golfe de Saint-Tropez, mais également sollicité par des parents d'élèves, Sabine Sauter et son mari, Julian Green, ont décidé de monter l'association Lang'l'Aise. Sabine Sauter est d'origine allemande et donne des cours d'anglais (les cours d'allemand sont peu demandés), et Julian Green, d'origine anglaise est président de l'association. L'anglais est appris au primaire, car « il faut commencer tôt » conseille Sabine Sauter, mais c'est au collège que les choses se compliquent : « Les lacunes refont surface et l'incompréhension à l'école décourage, par la suite, les



Un atelier en plein air et 100% anglophone.

enfants ». Depuis 2004, Lang'l'Aise propose des cours d'anglais aux enfants et aux adultes sous forme

d'immersion ludique. Par groupe de 8 environ, les cours par niveau sont totalement en anglais dans une

dynamique d'expression : dialogues, mises en scène, livres, et avec Internet, les enfants ont moins d'appréhensions à s'exprimer. « La langue est un outil de communication, il faut commencer par des choses pratiques qui servent au quotidien. Une langue vivante, comme son nom l'indique, ça doit vivre ! »

Une pédagogie adaptée

L'encouragement est source de réussite, le progrès gratifiant et la notion d'accompagnement importante. Cela les formateurs de l'association l'ont bien compris. Ils connaissent les programmes scolaires et s'adaptent en ciblant des sujets intéressants pour les élèves. « Il faut se lancer et s'exprimer pour pouvoir être corrigé. Ce sont surtout les francophones qui n'osent pas et je ne sais

pas pourquoi » constate Sabine Sauter. Cette dernière répond à la problématique : faut-il partir un an en Angleterre pour parler anglais ? « Les gens sont dans l'extrême. Soit ils partent à l'étranger, mais pas tout le monde n'a les moyens, soit ils se considèrent comme nuls. Alors qu'une heure par semaine ça aide ! ». D'ailleurs, l'association anglaise prévoit des séjours linguistiques, des sorties au cinéma en VO, des ateliers sportifs et musicaux pour motiver les enfants et adultes. D'ailleurs, certains ne se lassent plus de ces cours et y restent 4/5 ans !

O. P.

Renseignements : 04.94.54.04.95
alangleaise@free.fr